

# LA SITUATION EFFRAYANTE DES UKRAINIENS SOUS LA DOMINATION POLONAISE.

523



*Au Secrétariat Général de la Société des Nations  
Genève.*

Le monde civilisé tout entier est informé des actes d'une barbarie inouïe et des abus criminels commis par les autorités polonaises, en automne 1930, envers la population ukrainienne se trouvant sous la domination polonaise, quand sur l'ordre du gouvernement, la police et la troupe polonaise ont arrêté, fouetté et bâtonné plus de 15.000 habitants sans défense sur les territoires occidentaux ukrainiens, quand on a détruit pour des centaines de milliers de zloty de biens ukrainiens appartenant à des particuliers polonais, quand des centaines d'institutions et d'établissements culturels et coopératifs ont été ruinés.

Ce ne sont pas les Ukrainiens seuls qui ont protesté contre ce vandalisme inouï du pouvoir polonais, les différentes organisations nationales et internationales telles que la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, la IIe Internationale socialiste, l'Association pour la Société des Nations etc., ainsi que des savants, écrivains, journalistes et politiciens éminents de différentes nations ont joint leur protestation à celle des Ukrainiens. On sait aussi que la Société des Nations a été saisie d'une pétition des membres du parlement anglais exigeant qu'il soit mis un terme aux atrocités polonaises envers la population ukrainienne et que la Pologne remplisse ses engagements internationaux.

Etant donné que l'exécution des engagements de la Pologne envers les 7 millions d'Ukrainiens se trouvant sous sa domination est placée sous le contrôle de la Société des Nations, les Ukrainiens de tous pays ont adressé à cette dernière plusieurs centaines de protestations contre les atrocités polonaises envers la population ukrainienne, protestations accompagnées de nombreux documents à l'appui de leurs plaintes.

Les représentants ukrainiens à la Diète et au Sénat polonais ont aussi adressé à la Société des Nations des pétitions concernant le pogrom de la population ukrainienne en Pologne.

Tous les Ukrainiens ont revendiqué: 1<sup>o</sup> qu'une commission internationale fût envoyée en Pologne pour faire une enquête objective sur les abus commis par les autorités polonaises envers la population ukrainienne; 2<sup>o</sup> que cette population fût indemnisée des dommages matériels causés par la fameuse « pacification » ordonnée par le gouvernement polonais; 3<sup>o</sup> que les auteurs des méfaits de cette « pacification » fussent punis; 4<sup>o</sup> qu'on permît à la population ukrainienne en Pologne d'exprimer librement sa volonté et qu'un régime politique conforme à cette volonté lui soit donné, régime sous

lequel elle pourrait jouir des droits naturels et civiques dont jouissent les autres peuples de l'Europe.

Malheureusement cette question de l'infraction ouverte et systématique de la Pologne à ses engagements internationaux envers la population ukrainienne n'est pas venue à l'ordre du jour de la session de la Société des Nations au mois de janvier dernier.

Cependant, la Pologne continue obstinément sa politique de destruction complète de la population ukrainienne en Pologne, sous le rapport économique, culturel, national et politique.

Non seulement les auteurs des crimes en masse commis vis-à-vis de la population ukrainienne n'ont pas été punis, non seulement les établissements ukrainiens et des milliers de particuliers n'ont pas été indemnisés des dommages matériels causés par les policiers et les soldats polonais lors de la « pacification », mais les instigateurs immédiats des arrestations en masse, des atrocités envers des gens innocents, de la destruction des biens ukrainiens ont obtenu des *récompenses* du gouvernement polonais et la majorité gouvernementale à la Diète polonaise, au début de l'année courante, a rejeté toutes les motions et revendications relatives à la « pacification » et déposées à la Diète par les représentants ukrainiens dans le but de sauvegarder par une voie entièrement légale et loyale vis-à-vis de l'Etat polonais, les intérêts de la population ukrainienne si cruellement et brutalement maltraitée.

Ensuite, les mêmes représentants du peuple ukrainien, qui malgré les abus électoraux des autorités polonaises dont le monde entier est déjà informé ont été élus pour siéger dans les divers corps constitués de l'Etat polonais, ont publiquement constaté à quel point les droits des Ukrainiens en Pologne sont restreint et sous quelle oppression brutale et systématique, — nationale, politique, culturelle et économique, — vivent, depuis 12 ans, les 7 millions de la population ukrainienne en Pologne qui se sont trouvés, contre leur volonté, englobés dans les limites de cet Etat.

## LE TERRITOIRE UKRAINIEN ET LA POPULATION UKRAINIENNE EN POLOGNE.

Le 7 mars dernier, à la séance plénière du Sénat à Varsovie, lors des débats sur le budget du Ministère de l'Agriculture et des réformes agraires, le sénateur Y. Pavlikovsky a constaté que le territoire ukrainien occupait 137.135 *km c.* dans les limites de l'Etat polonais et comptait environ 8 ½ millions d'habitants dont 7 millions d'Ukrainiens le reste de la population de ce territoire étant composé de Polonais, de Juifs, d'Allemands, de Tchèques, de Blanc-Russiens etc.

Le territoire ukrainien en Pologne est 4 ½ fois plus grand que la Belgique, dépasse la Bulgarie, égale presque la Tchécoslovaquie et la population ukrainienne en Pologne constitue 1/5 de la population totale de cet Etat.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE DÉSESPÉRÉE DE LA POPULATION UKRAINIENNE SOUS LA DOMINATION POLONAISE.

Le député ukrainien M. Haloustchinsky, à la séance de la commission administrative de la Diète du 20 janvier, le député O. Loutsky à la séance de la Diète du 6 février dernier, le député V. Zahaykévitich lors des débats sur le budget à la Diète, le 5 février, le sénateur Y. Pavlikovsky le 7 mars au Sénat, et d'autres représentants ukrainiens ont peint d'une manière

détaillée et documentée la situation économique effrayante dans laquelle se trouve la population ukrainienne en Pologne. Se basant sur ces discours officiels des représentants responsables du peuple ukrainien dans les corps de l'Etat polonais et sur d'autres documents officiels publiés en Pologne, on peut constater ce qui suit:

Les agriculteurs constituent 86,4% de la population ukrainienne en Pologne, donc, environ 6 millions d'agriculteurs ukrainiens se trouvent sous la domination polonaise et 1,251.000 de petites propriétés se répartissent seulement sur 8,231.000 hectares de terres. En Galicie Orientale, sur un kilomètre carré doivent vivre de l'agriculture 96 personnes, en Volhynie — 65, en Polissie (avec son sol stérile) — 27, en Pidliachie et au pays de Kholm — 56, tandis que dans les pays à agriculture très développée, tels que l'Allemagne, la France et le Danemark, les chiffres de la population agricole par kilomètre carré sont respectivement de 33, 35,5 et 34,1.

Par suite d'une telle surpopulation, 80% d'exploitations rurales ukrainiennes en Pologne ne peuvent pas se suffire économiquement et 5 millions de cultivateurs ukrainiens en Pologne vivent dans des conditions matérielles d'une misère extrême.

Déjà avant la guerre mondiale, le chiffre des agriculteurs ukrainiens de Galicie qui quittaient chaque année leur pays pour travailler ailleurs comme ouvriers saisonniers s'élevait en moyenne à 300.000 et celui des émigrés dans les pays d'outre-mer était de 47.000 par an. Depuis, la population s'est accrue. Et maintenant ces centaines de milliers de bras superflus ne trouvant pas de travail pour la saison et, ne pouvant pas partir à l'étranger, sont forcés de rester chez eux.

Il faut aussi tenir compte que la guerre mondiale a causé ici des dévastations énormes; nulle part les dommages causés par la guerre et les requisitions militaires n'ont été si considérables que sur ces territoires ukrainiens à la population desquels aucune indemnité n'a été payée par le gouvernement polonais. Encore à l'heure actuelle il y a 30.000 familles sans abri sur ce territoire.

La réforme agraire faite par le gouvernement polonais a amené la colonisation polonaise sur les territoires ukrainiens; sur les terres qui ont, pendant des générations, appartenues aux Ukrainiens, où sans cela déjà la population ukrainienne autochtone souffre depuis vers 1880 du manque de terres, le gouvernement polonais a fait s'établir environ 80.000 Polonais et leur a distribué au moins 200.000 hectares des meilleures terres ukrainiennes; rien qu'aux 18.188 anciens combattants polonais établis en colons sur ces terres le gouvernement polonais a distribué, en secours divers, 48.644.395 zloty et toute la colonisation polonaise des terres ukrainiennes a déjà coûté à la Pologne plus de 100 millions de zloty, tandis que les institutions culturelles ukrainiennes sur ces territoires n'obtiennent aucun secours du gouvernement polonais. Pendant les onze années de sa domination sur les territoires ukrainiens, le gouvernement polonais n'a pas ouvert une seule école d'agriculture ukrainienne pour les 6 millions de la population ukrainienne agricole, tandis qu'en Pologne proprement dite 129 écoles agricoles de l'Etat ont été ouvertes. De même, il n'y a pas une seule école professionnelle ukrainienne sur ces territoires, tandis qu'il y a plusieurs centaines d'écoles professionnelles de l'Etat polonais.

Cherchant une voie de salut dans sa situation économique désespérée, la population ukrainienne des territoires ukrainiens occidentaux s'est mise avec la plus grande énergie à former des associations coopératives, mais le gouvernement polonais non seulement n'appuie pas les Ukrainiens dans

cette activité si importante pour leur relèvement économique, mais, au contraire; s'efforce d'entraver par tous les moyens possibles le développement normal des établissements coopératifs ukrainiens; en même temps, les coopératives polonaises obtiennent du gouvernement toutes sortes de secours et l'appui nécessaire. Lors de la soi-disant « pacification », en 1930, la police et les troupes polonaises ont détruit un grand nombre d'établissements coopératifs ukrainiens et des centaines de militants et d'employés coopératifs ont été arrêtés, fouettés, bâtonnés, jetés en prison.

Il est à noter que le budget de l'Etat polonais pour l'année 1931 ainsi que les budgets des années précédentes ne contiennent aucune somme affectée à satisfaire les besoins les plus urgents de la population ukrainienne en Pologne. La majorité gouvernementale à la Diète polonaise et le gouvernement ont rejeté toutes les motions des députés ukrainiens relatives à l'inscription dans le budget des sommes nécessaires pour satisfaire les besoins culturels et économiques élémentaires de la population ukrainienne. Ces motions ont été rejetées sans même discuter leur opportunité et leur importance pour les millions de la population ukrainienne qui constitue, comme il a été déjà mentionné,  $\frac{1}{5}$  de la population totale de la Pologne, paie les impôts au Trésor national polonais, fournit des soldats à l'armée polonaise et, en général, supporte tous les fardeaux et remplit tous les devoirs civiques.

Ainsi agit la Pologne, qui a signé le 28 juin 1919, et ratifié le 31 juillet 1919, le traité bien connu concernant les garanties des droits des minorités.

D'après l'article 8 de ce traité les citoyens polonais appartenant aux minorités de race, de confession ou de langue doivent jouir des mêmes droits et garanties que les autres citoyens polonais.

## LA SUPPRESSION DES ÉCOLES UKRAINIENNES EN POLOGNE.

Ayant signé le traité du 28 juin 1919, la Pologne s'est engagée entre autre à observer cet article du traité d'après lequel toutes les minorités ont droit à la fondation, à l'organisation et au contrôle, à leur propres frais, d'écoles et d'autres établissements d'éducation et à l'emploi dans ces établissements de leur langue maternelle, et à exécuter aussi l'article suivant concernant les minorités:

Ce droit des minorités est pleinement reconnu aussi par la constitution polonaise du 17 mars 1921.

Encore du temps de l'Autriche-Hongrie, rien qu'en Galicie Orientale, qui se trouve maintenant sous la domination polonaise, il y avait 2496 écoles primaires ukrainiennes. Jusqu'en 1923, c. à d. jusqu'au moment de l'incorporation formelle de la Galicie à la Pologne, le nombre de ces écoles a atteint 2655. Avant la guerre mondiale, les Ukrainiens avaient leurs représentants dans le Conseil régional de l'instruction publique de la Galicie avec droit de vote; la plupart des conseils de l'instruction publique dans les districts et les villes se trouvaient entre les mains des Ukrainiens; les Ukrainiens occupaient aussi des postes d'inspecteurs d'écoles primaires. De cette façon les Ukrainiens en Galicie avaient entre mains le contrôle direct de l'enseignement public sur les territoires ukrainiens.

On sait qu'en Russie, jusqu'à la révolution de 1917, il n'y avait pas une seule école ukrainienne. Après s'être libéré de l'oppression moscovite et après avoir restauré son indépendance politique, le peuple ukrainien a commencé un travail d'édification dans tous les domaines de la vie nationale et entre autres aussi dans le domaine de l'instruction publique. Sur les territoires qui appartenaient auparavant à la Russie et qui ensuite en 1920, devaient être annexés à la Pologne, notamment en Volhynie, en Polissie

et en Pidliachie, le nombre des écoles ukrainiennes avant l'occupation polonaise était déjà de 1050.

Aussitôt après l'occupation des territoires ukrainiens occidentaux par la Pologne, les autorités polonaises ont commencé à persécuter tout ce qui était ukrainien et en premier lieu les écoles et les institutions culturelles ukrainiennes.

Après l'incorporation formelle de la Galicie Orientale à la Pologne en vertu de la décision de la Conférence des Ambassadeurs du 15 mars 1923, le gouvernement polonais se mit à supprimer systématiquement les écoles ukrainiennes et à ouvrir sur les territoires ukrainiens des écoles polonaises dans le but de dénationaliser et d'assimiler complètement la population ukrainienne.

Mme M. Roudnitska, député à la Diète, à la séance de la commission budgétaire du 14 janvier, le député D. Vélykanovitch, à la séance plénière de la Diète du 11 février et le sénateur A. Horbatchevsky à la séance plénière de la Diète du 4 mars ont, entre autres, cité des données objectives et confirmées par des documents qui témoignent de la situation extrêmement précaire des écoles ukrainiennes sur les territoires ukrainiens en Pologne: 1<sup>o</sup> le système de l'administration scolaire y est foncièrement bureaucratique et la société ukrainienne ne peut exercer aucune influence sur le développement et les tendances éducatrices des écoles; 2<sup>o</sup> toute l'administration scolaire sur les territoires ukrainiens se trouvent entre les mains des Polonais: sur 366 inspecteurs d'écoles en Pologne, dont 64 ont sous leur contrôle la circonscription scolaire de Léopol et 15 celle de Volhynie, il n'y pas un seul inspecteur Ukrainien; 3<sup>o</sup> dans toutes les écoles primaires sans exception, l'enseignement de l'histoire et de la géographie de la Pologne est donné en langue polonaise; d'autre part, l'enseignement de l'histoire du peuple ukrainien et de la géographie des territoires ukrainiens est supprimé dans toutes les écoles fréquentées par les enfants ukrainiens; 4<sup>o</sup> les portraits des écrivains et des savants ukrainiens sont bannis des écoles ukrainiennes; 5<sup>o</sup> les œuvres des écrivains ukrainiens ne sont pas admises dans les bibliothèques scolaires à l'exception des livres enfantins d'une valeur littéraire médiocre; 6<sup>o</sup> les manuels scolaires et tout l'enseignement sont conçus de manière que les enfants soient élevés dans une atmosphère d'admiration pour tout ce qui est polonais et de dédain et de mépris pour tout ce qui est ukrainien; 7<sup>o</sup> des places de maîtres d'écoles sont refusées aux Ukrainiens, les instituteurs Ukrainiens sont déstitués ou transférés dans les districts non ukrainiens et sur les territoires ukrainiens ces places sont occupées par les Polonais; rien qu'en automne 1930 50 instituteurs et institutrices ukrainiens, et des meilleurs, ont été transférés de la circonscription de Léopol dans les provinces ethnographiques polonaises ou tout à fait déstitués sans qu'ils donnassent prise à une telle mesure; 8<sup>o</sup> les écoles ukrainiennes sont privées de l'ancien droit d'employer la langue ukrainienne dans leur correspondance et les papiers officiels; toute la correspondance, les journaux de classe, catalogues, certificats etc. doivent être rédigés en polonais.

En onze années de sa domination sur les territoires ukrainiens, le gouvernement polonais a fermé environ 3000 écoles primaires ukrainiennes et maintenant les écoles ukrainiennes ne constituent que 2% du nombre total des écoles en Pologne quoique les Ukrainiens constituent, comme on le sait, 20% de la population totale de cet Etat. Plus de 90% des enfants ukrainiens d'âge scolaire sont obligés de fréquenter les écoles non ukrainiennes. Les écoles ukrainiennes, qui existent encore, se trouvent en raison de la politique polonaise dans un état de décadence graduelle. Dans ces

circonstances, environ 200.000 enfants ukrainiens d'âge scolaire restent pour l'année 1930/31 hors de l'école, car ils n'y trouvent pas de la place.

Il y a 777 écoles secondaires en Pologne, dont 271 entretenues par l'Etat et 506 écoles libres. Sur ce nombre total, il n'y a que 21 écoles secondaires ukrainiennes, dont 6 entretenues par l'Etat (fondées du temps de l'Autriche) et 15 écoles libres. Le chiffre des lycées ukrainiens ne constitue, par rapport au nombre des lycées polonais, que 2,2%, donc, il est dix fois moindre que le rapport de la population ukrainienne à la population totale de la Pologne.

Sur 301 écoles professionnelles polonaises entretenues par l'Etat il n'y a pas une seule école professionnelle ukrainienne. Sur 119 écoles normales en Pologne, il y en a deux où l'enseignement de quelques branches est donné en ukrainien.

Sur 20 écoles supérieures en Pologne, il n'y a pas une seule école supérieure ukrainienne. Cependant, en exigeant l'incorporation formelle de la Galicie à l'Etat polonais, la Pologne a publié, le 22 janvier 1922 une loi qui l'obligeait de commencer en 1924 au plus tard l'organisation d'une université ukrainienne en Pologne. 8 années se sont écoulées depuis la publication de cette loi, mais la Pologne, au lieu de la réaliser, détruit systématiquement les écoles ukrainiennes.

Lors de la soi-disant « pacification », les autorités polonaises ont fermé, sans aucune raison, trois lycées ukrainiens et entre autres celui de Tarnopol, école qui y existait depuis 1898, donc 32 ans. Après la fermeture de cette école, 800.000 Ukrainiens qui constituent la majorité absolue de la population dans la district de Tarnopol n'ont pas une seule école secondaire ukrainienne.

Et le gouvernement polonais recourt à cette mesure en entretenant en même temps dans le district de Tarnopol, où la population polonaise est en minorité, 12 lycées polonais, 4 écoles normales polonaises et 1 école industrielle polonaise, au total 17 écoles polonaises.

Visant à la liquidation complète des écoles ukrainiennes, le gouvernement polonais persécute systématiquement aussi les écoles ukrainiennes libres et autres établissements culturels. Ainsi, en 1924—1925, on a fermé l'université et l'école supérieure technique ukrainiennes à Léopol, après 4 ans d'existence comme établissements d'instruction libre.

Tandis que l'Etat dépense des sommes énormes pour les établissements culturels polonais, le budget de l'Etat ne contient pas la moindre somme destinée aux établissements culturels parmi la population ukrainienne. Au contraire, lors de la « pacification », en automne 1930, la police et la troupe polonaise ont ruiné des centaines d'établissements culturels ukrainiens tels que cabinets de lecture, bibliothèques etc. Ensuite, le gouvernement polonais a, en trois mois, formellement fermé 23 cabinets de lecture de la société culturelle ukrainienne « Prosvita » et dissout 19 associations de gymnastique « Luh », 13 associations de gymnastique « Sokol », au total il a supprimé 55 associations et établissements ukrainiens.

Ainsi, en 11 années, le gouvernement polonais a supprimé 3000 écoles primaires ukrainiennes et les écoles secondaires ukrainiennes fondées encore à l'époque où la Galicie appartenait à l'Autriche-Hongrie, il a fermé les écoles supérieures libres — l'université et l'école technique — et continue à faire tout son possible pour entraver le développement de la culture ukrainienne hors des écoles, persécute les établissements culturels libres et même les associations de gymnastique et sportives et, en général, s'efforce par tous les moyens d'éloigner la jeunesse ukrainienne de l'enseignement en langue maternelle et de détacher toute la population ukrainienne

qui a le malheur de se trouver dans les limites de l'Etat polonais, de la culture nationale pour la poloniser complètement.

## L'OPPRESSION POLITIQUE.

Aussitôt après l'écroulement de la monarchie austro-hongroise, déjà le 1<sup>er</sup> novembre 1918, les Ukrainiens de la Galicie Orientale ont proclamé leur indépendance sous forme de la République Démocratique Ukrainienne Occidentale avec Léopol comme capitale et ont tout de suite organisé leur propre gouvernement et leur armée nationale.

A la même époque, l'Etat polonais s'est restauré et est immédiatement entré en guerre contre cet Etat ukrainien. Cette guerre a duré plus de 8 mois. Comme on le sait, ce n'est que grâce à l'appui militaire et diplomatique des grandes puissances victorieuses dans la guerre mondiale que la Pologne a pu occuper les territoires de la République Démocratique Ukrainienne Occidentale.

Pendant cette guerre, il s'est opéré une union formelle entre la République Démocratique Ukrainienne Occidentale et la République Démocratique Ukrainienne, cette dernière constituée après l'écroulement de l'Empire Russe et ayant Kiev pour capitale. Ces deux républiques se sont unies en une seule République Démocratique Ukrainienne réunie. Les circonstances de la guerre que cet Etat ukrainien a dû mener sur plusieurs fronts à la fois, privé de tout secours et appui, ont amené la victoire temporaire des ennemis du peuple ukrainien sur l'Etat ukrainien, restauré après des siècles d'oppression, et le partage des territoires ukrainiens entre les Etats voisins.

La Russie bolchéviste et la Pologne ont conclu la paix à Riga et ont partagé entre elles les territoires blanc-russiens et ukrainiens. Après avoir occupé les territoires très étendus de l'Ukraine occidentale, la Pologne a promis à la population ukrainienne et aux grandes puissances d'instaurer sur ces territoires un régime d'autonomie territoriale (traité du 25 juin 1919, décision de la Diète Polonaise du 26 septembre 1922, décision de la Conférence des Ambassadeurs du 15 mars 1923 concernant l'incorporation de la Galicie à la Pologne etc.).

Cependant la Pologne n'a pas non seulement rempli ses engagements, mais encore elle a, de fait, privé la population ukrainienne des droits élémentaires de se gouverner elle-même.

Le gouvernement polonais tient toute la population ukrainienne sous une oppression policière, il persécute les membres des partis politiques ukrainiens, la censure est d'une exceptionnelle sévérité à l'égard de la presse ukrainienne, les discours des représentants ukrainiens à la Diète sont confisqués des milliers d'Ukrainiens innocents sont arrêtés et détenus dans les prisons sans incrimination concrète, et en Pologne les sévices envers les détenus sont un fait de la vie quotidienne; les autorités polonaises persécutent la langue ukrainienne dans les institutions officielles et dans l'église, bref, par toute sa politique surannée et barbare non seulement la Pologne viole ses engagements internationaux et les lois de son propre Etat, mais elle a réduit la population ukrainienne civilisée à l'état d'esclaves qu'on dénationalise et contraint de travailler sans protestations et avec soumission au profit et pour le développement de l'Etat polonais.

Pendant des siècles de sa vie historique, le peuple ukrainien a subi souvent l'outrage et la ruine de la part de ses voisins, mais ni les hordes sauvages petchenègues et polovtziennes du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, ni la lutte de cinq cents ans contre les Tartares, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., ni la

guerre atroce et prolongée contre la Pologne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., ni la lutte acharnée contre la Russie durant deux siècle et demi, depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> s. jusqu'à nos jours, n'on vaincu sa résistance ni arrêté son développement.

Malgré des conditions historiques extrêmement difficiles, le peuple ukrainien a su fermement occuper les riches terres qui s'étendent des Carpathes au Caucase, sur le chemin historique qu'ont suivi les peuples arrivant de l'Asie en Europe. Ayant pris pied sur ces territoires, le peuple ukrainien a conservé et développé sa culture nationale et, dans la période de 1917 a 1919, restauré son Etat indépendant qui a été reconnu *de jure* par toute une série d'Etats et *de facto* par d'autres. Il supportera aussi son infortune actuelle et édifiera un jour son Etat indépendant, car un peuple qui compte déjà 40 millions ne peut pas, au XX<sup>e</sup> siècle, disparaître de la carte de l'Europe et il dira encore son mot.

Des Ukrainiens recourent à la Société des Nations, car c'est elle même qui s'est proposé de maintenir la paix entre les nations et les Etats, de régler en paix les conflits, de sauvegarder les droits des minorités en Europe et principalement parce que ce sont ses membres les plus influents -la Grande Bretagne, la France, l'Italie et le Japon, -qui par leur décision du 15 mars 1923 ont incorporé la Galicie Orientale, pays courant une superficie de 55.000 km. c. et comptant plus de 4 millions d'Ukrainiens parmi ses habitants, à la Pologne et sanctionné par cela même, comme une chose légale, la domination de la Pologne sur les territoires ayant appartenu, depuis les temps les plus reculés, aux Ukrainiens. Par cet acte, les puissances ont pris sous leur responsabilité la politique que la Pologne poursuit avec leur aide sur les territoires ukrainiens en question.

Les représentants ukrainiens à la Diète et au Sénat polonais et les émigrés ukrainiens ont adressé à la Société des Nations des pétitions qui contenaient des relations documentées des atrocités polonaises envers la population ukrainienne et des violations brutales des droits élémentaires du peuple ukrainien en Pologne. Au nom de la justice, de l'équité et de l'humanité dont la sauvegarde incombe à la Société des Nations, les Ukrainiens ont prié et prient à nouveau la Société des Nations d'assurer aux 7 millions d'Ukrainiens en Pologne les mêmes droits dont jouissent les autres peuples de l'Europe.

Par la présente pétition basée sur les données communiquées ou par les représentants ukrainiens responsables à la Diète et au Sénat polonais, ou par les publications paraissant en Pologne, le Comité Central Exécutif des associations d'émigrés ukrainiens en Tchécoslovaquie se permet à nouveau d'attirer l'attention de la Société des Nations sur l'oppression nationale, politique, culturelle et économique sous laquelle, depuis 12 ans, se trouve le peuple ukrainien en Pologne.

Tous les Ukrainiens espèrent encore que la Société des Nations ne passera pas sous silence les nombreux faits et documents à elle présentés et qui démontrent le fait de la violation par la Pologne, membre de la Société des Nations, des droits élémentaires du peuple ukrainien.

***Pour le Comité Central Exécutif des associations d'émigrés  
ukrainiennes en Tchécoslovaquie :***

Le Président: **P. Makarenko.**

Le secrétaire: **D. Ravytch.**

# ПОГРОМ УКРАЇНЦІВ ПІД ПОЛЬЩЕЮ

POGROM PROTI UKRAJINCUM  
V POLSKU

LE POGROM DES UKRAÏNIENS  
EN POLOGNE

EXTIRPATION OF UKRAINIANS  
IN POLAND

AUSROTTUNG DER UKRAINER  
IN POLEN

Фотографії з погромів, організованих польською владою.

Obrázky z pogromů, činěných polskou vládou.

Photographies des dévastations accomplies par les autorités polonaises.

Pictures Illustrating the Proceedings of the Penal Expeditions ordered by the Polish Government.

Aufnahmen von dem von der Polnischen Regierung an der Westukraine durchgeführten Pogrom.

Vydání Výkonného komitétu zástupců ukrajinských emigrantských organizací v ČSR

PRAHA 1931.





С. Зелена, пов. Бучач, фільварок от. Василян. Здемольована хата. — Ves. Zelená, okr. Bučač, statek řádu Vasilijan. Zdemolovaná chata. — Zelena, distr. de Buczacz, la maison de l'Ordre des Basiliens, démolie par les Polonais. — Zelena, district of Buczacz, estate of the Basilian Order. Showing the damage done by the Polish «revision». — Dorf Zelena, Bez. Butschatsch, Gutsbesitz des Basilianerordens. Das verwüstete Haus.



Серафінці 2/Х. 1930. Читальня «Просвіти» (нутро), кут. Николинський. — Serafynci 2/X. 1930. Čítárna «Prosvity» (vnitřek), kout Nykolynský. — Serafyntzi. La salle de lecture de la société culturelle «Prosvita» après le passage des Polonais. — Serafyntzi. The reading hall of the Society «Prosvita», after the Polish perquisition, on October 2nd, 1930. — Serafyntzi. Lesehalle des Aufklärungsvereines «Prosvita» nach ihrer Zerstörung, 2. X. 1930.

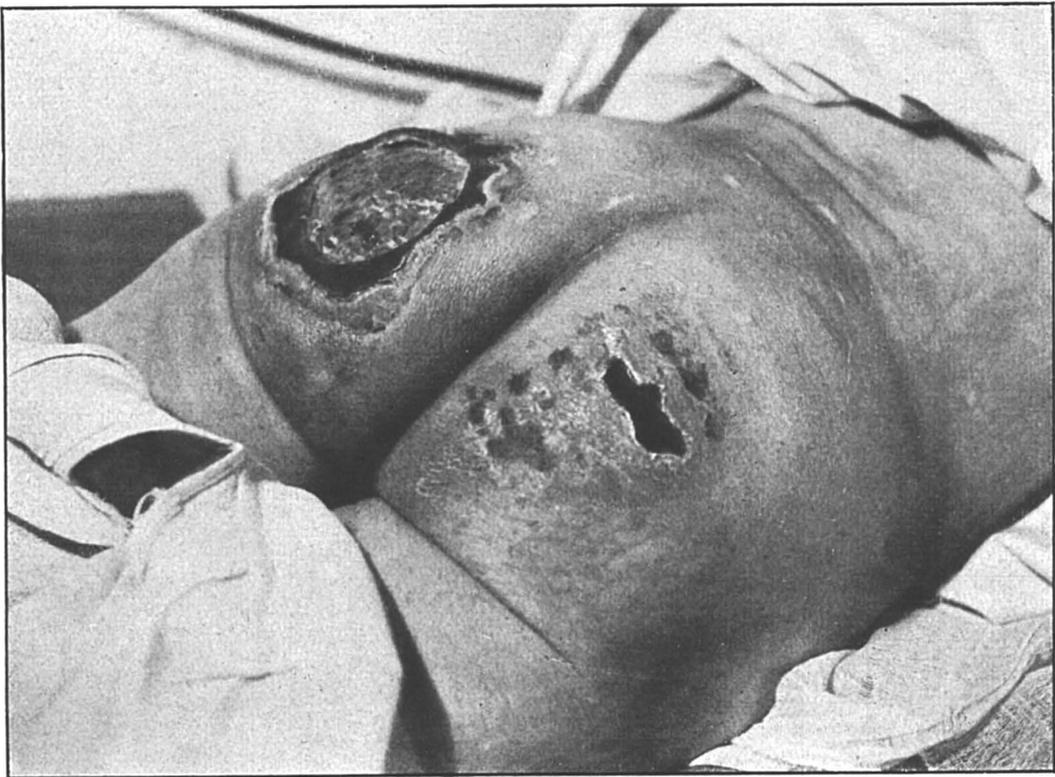
Товариство «Мищанська Родина» в Городенці, 6/X. 1930 р. — Spolek «Miščanska Rodyna» v Horodence, 6/X. 1930. — La Société culturelle «Mich-tchanska Rodyna» à Horodenka, après le pogrom polonais. — Society «Mishtchanska Rodyna» in Horodenka, on October 6, 1930. — Verein «Mischtschanska Rodyna» in Horodenka nach dem polnischen Überfall vom 6. Oktober 1930.



Народний Дім — Кооператива в Городенці, 6/X. 1930 р. — Národní dům — Družstvo v Horodence, 6/X. 1930. — Maison Nationale — Coopérative à Horodenka après sa démolition. — National House — Cooperative at Horodenka after the Polish visit. — Das Nationalhaus — Kooperative in Horodenka, am 6. Oktober 1930.



Зовнішній вигляд будинку читальні «Просвіти» в Гаях коло Львова по «ревізії» 5. X. 1930. — Vnější pohled na budovu čítárny «Prosvity» v Hájích u Lvova po «revisi» 5. X. 1930. — Vue extérieure de la maison «Prosvita» à Hai près Léopol après la perquisition, le 5 octobre 1930. — The exterior of the house of the Reading-Club of «Prosvita» at Hai, after the «revision» held on October 5th, 1930. — Außenansicht des Lesezimmers der «Prosvita» in Hajach bei Lemberg nach der «Haus-suchung» am 5. X. 1930.



«Спаціфікований» Гриць Артимів в с. Боринці, пов. Бібрка. — «Spacifikovaný» Hryc Artymiv ve ves. Borynytchi, okr. Bibrka. — Hryts Artymiv «pacifié» au village de Borynytchi, distr. Bibrka. — The «pacificated» Gregory Artemiv at Borintze, District of Bibrka. — Der «pazifizierte» Georg Artymiw aus Boryntzi Kr. Bibrka



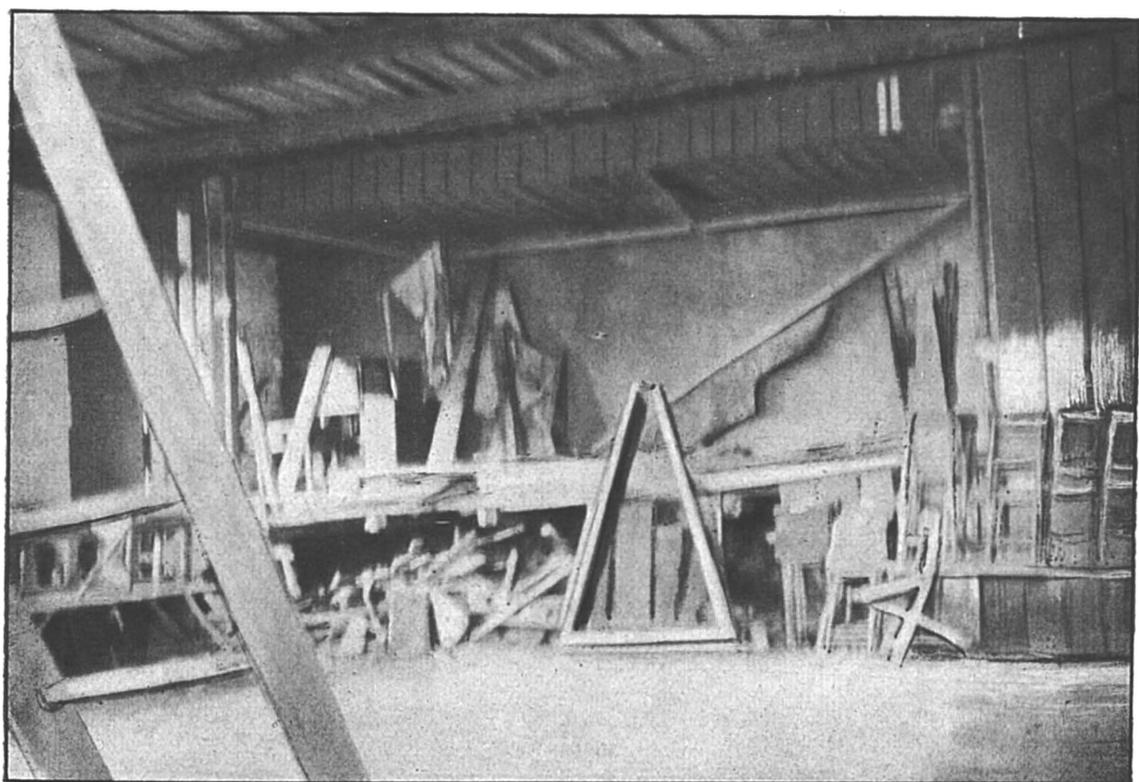
Магазин Подільського Союзу Кооператив в Тернополі по переведенні польською поліцією «ревізії». — Obchod Podolského svazu družstev v Tarnopolu po provedení «revise» polskou policií. — Les magasins de l'Union des coopératives de Podolie à Tarnopol après la «perquisition» faite par la police polonaise. — The Store-House of the Podolian Union of Co-operatives after the «revision» performed by the Polish police. — Geschäftsstelle des Podolischen Konsum-Vereins in Tarnopil nach der von der polnischen Polizei durchgeführten «Haussuchung».



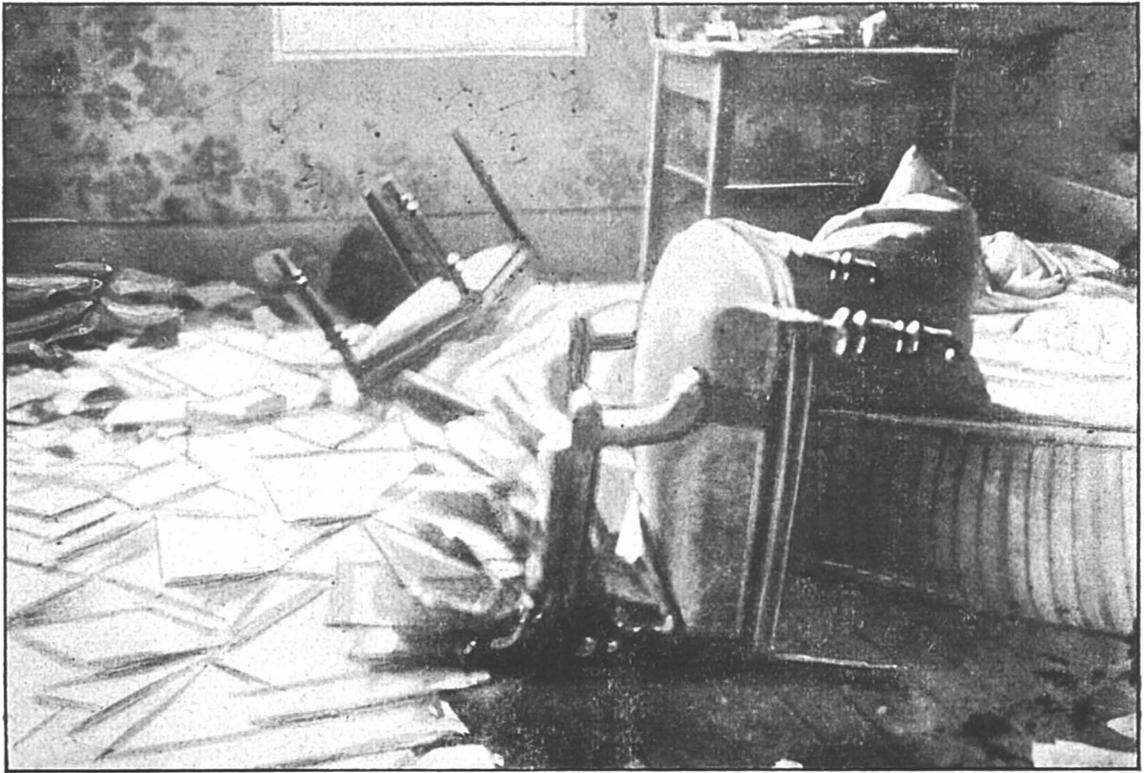
Кооператива «Спільна Праця» в Кадлубиськах, пов. Броди, по «відвідинах» карної експедиції. — Družstvo «Spilna Pracsja» v Kadlubyskách, okr. Brody, po návštěvě» trestní expedice. — La coopérative «Spilna Pratsia» à Kadloubyska, distr. de Brody après la visite d'une expédition de répression. — The Co-operative «The Common Work» at Kadlubeska, District of Brode, after the «visit» paid by the penal expedition. — Der Konsum-Verein «Spilna Pratzja» in Kadlubeska Kr. Brody nach dem «Besuch» der Strafexpedition. (Waren vernichtet, Fußboden, Türen, Fenster zerhackt und die Geschäftsbücher vernichtet.)



С. Зелена, пов. Бучач, фільварок от. Васи-  
ліян. Здемольована  
кухня при ревізії. —  
Ves. Zelená, okr. Bu-  
čač, statek řádu Vasi-  
lijan. Zdemolovaná ku-  
chyně v době revise. —  
Zelena, district Buc-  
czacz, propriété de  
l'Ordre des Basiliens.  
La cuisine après sa dé-  
molition par les Polo-  
nais. — Zelena, di-  
strict of Buczacz,  
estate of the Basilian  
Order. Showing the da-  
mage done in the kit-  
chen after the «perqui-  
sition». — Dorf Zelena,  
Gutsbesitz des Basi-  
lianerordens. Demo-  
lierte Küche.



Нутро читальні «Просвіти» в Стрільчу. Знищення під час ревізії, 2/X. 1930. —  
Vnitřek čítárny «Prosvity» v Strilčeu. Zničena v době revise, 2/X. 1930. — Vue à  
l'intérieur de la salle de lecture de «Prosvita» à Strilche. Le 2 octobre 1930. — The  
interior of the reading club of «Prosvita» at Strilche. Showing the destruction done  
by the Poles. — Die Innenansicht der Lesehalle des Kulturvereines «Proswita» in  
Striltsche. Demoliert durch die Polen am 2 Oktober 1930.



Мешкання о. декана Стрільчика в Стрільчу, 2/X. 1930 р. — Byt o. děkana Strilčyka v Strilčeu, 2/X. 1930. — La chambre de Rev. Strilczyk à Strilche après l'agresion polonaise. — Lodging of Rev. Strilchyk at Strilche, on October 2nd, 1930. — Wohnung des Pfarrers Striltschyk in Striltsche — nach ihrer Demolierung durch die Polen, 2. X. 1930.



Читальня «Просвіти» в Городенці, кут Фільварський (внутро), 7/X. 1930. — Čítárna «Prosvity» v Horodence (vnitřek), 7/X. 1930. — La salle de lecture de la société «Prosvita» de Horodenka, après la «pacification». — The reading hall of «Prosvita» at Horodenka, the wreckage done on October 7th, 1930. — Die Lesehalle der «Proswita» in Horodenka. Innenansicht nach der polnischen «Durchsuchung».



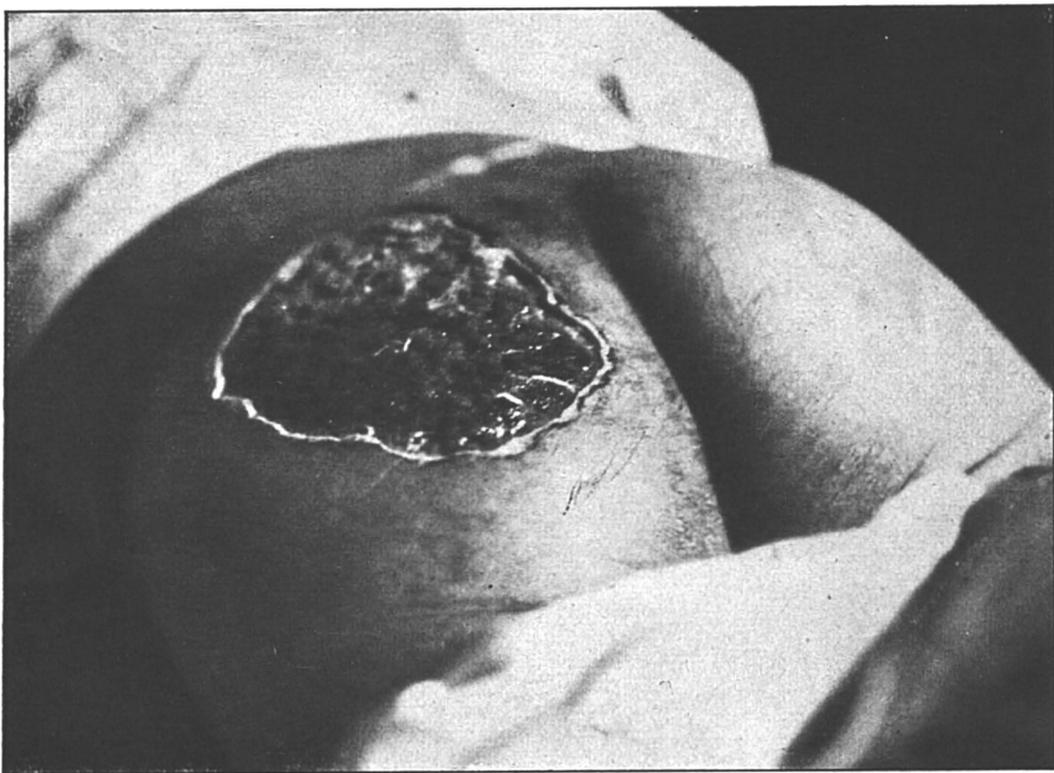
С. Зелена, пов. Бучач, фільварок от. Василяни. Знищення кімнатної обстановки при ревізії. — Ves. Zelená, okr. Bučáč, statek řádu Vasilijan. Zničení bytového zařízení za revise. — Zelena, discript Buczac, la maison de l'Ordre des Basiliens après la «perquisition» polonaise. — Zelena, district of Buczac, estate of the Basilian Order. Another view showing the destruction done by the Poles. — Zelena. Bez. Buczac, Gutsbesitz des Basilianerordens. Die verwüstete Zimmereinrichtung nach dem Abgang der polnischen Strafexpedition.



Товариство Музично-Драматичне «Боян» в Городенці, 6/X. 1930 р. — Hudebně-dramatický spolek «Bojan» v Horodence, 6/X. 1930. — Sociétés musicale «Boyan» à Horodenka — après la visite d'une expédition de répression. — Musical society «Boyan» at Horodenka, on October 6th, 1930. — Musikverein «Bojan» in Horodenka, 6. X. 1930.

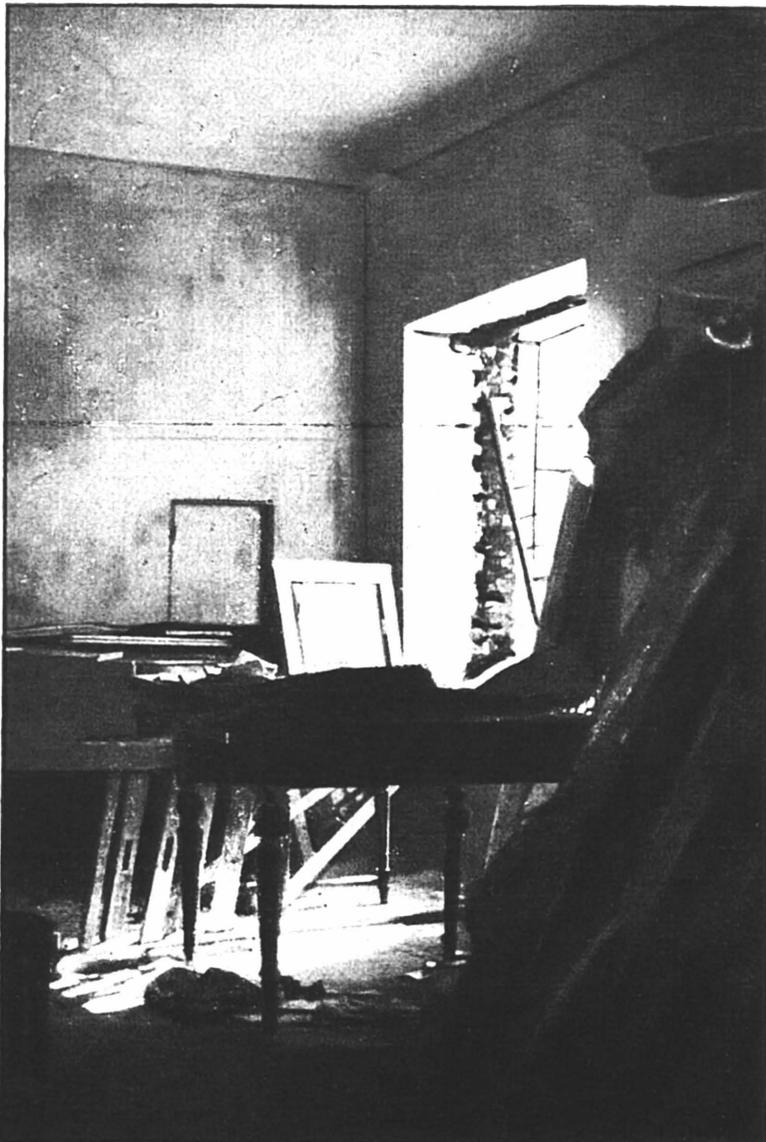


Побитий польською експедицією Шлипп Танччи в с. Реклинець, пов. Бібрка. — Zbitý polskou expedicí Pylyp Tančyn ve ves. Reklynec, okr. Bibrka. — Pylyp Tanchyne maltraité par la police polonaise au village de Reklynets, distr. Bibrka. — Philipp Tantchen, from Relenetz, District of Bibrka, beaten down by the Polish penal expedition. — Der von der Strafexpedition auf mißhandelte Philipp Tantschyn aus Reklynetzk Kr. Bibrka.

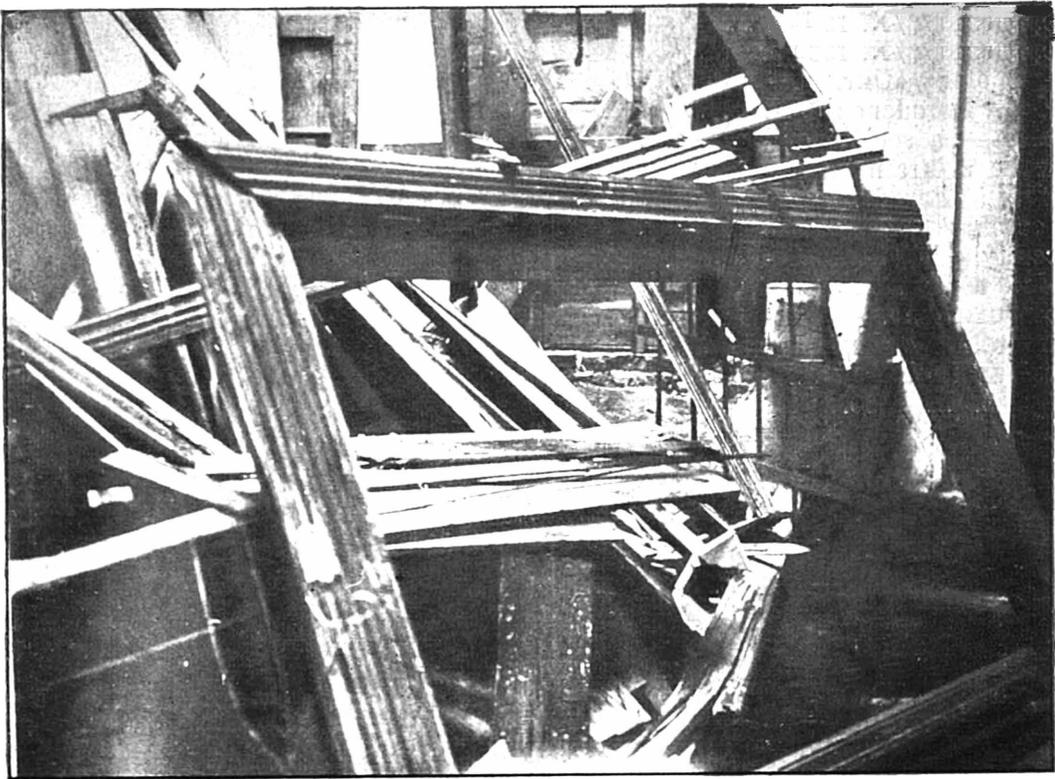


«Робота» польської нагайки на тілі Кирила Шпири в с. Підярів, пов. Бібрка. — Zbitý polskými biči Kurylo Špyra ve ves. Pidjariv, okr. Bibrka. — Cyrille Chipra de Pidjariv, distr. Bibrka, mutilé par les fouets polonais. — The work of the Polish whip upon the body of Cyril Shipra, at Pidyariw, District of Bibrka. — Die «Arbeit» der polnischen Nagaiken auf dem Leibe des Kyryll Spyra aus Pidjariw Kr. Bibrka.

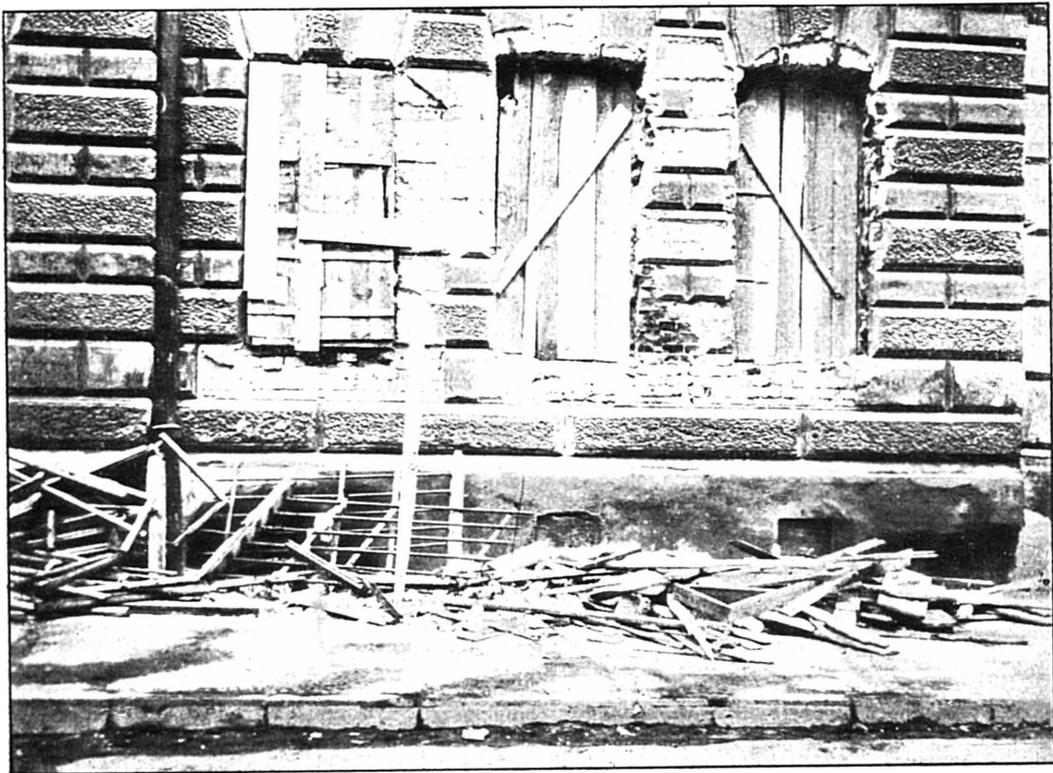
Т-во «Укр. Бесіда» в  
Городенці, 6/X. 1930 р.  
— Spolek «Ukr. be-  
sida» v Horodence, 6/X.  
1930. — La société cul-  
turelle «Ukrainska Be-  
sida» à Horodenka, le  
6 octobre 1930. — The  
Society «Ukrainska Be-  
sida» after the Polish  
«perquisition». — Kul-  
turverein «Ukrainska  
Besida» in Horodenka,  
6. X. 1930.



Читальня «Просвіти» в Городенці (Коткивка), 7/X. 1930. — Čítárna Prosvity v Horodence (Kotykiwka), 7/X. 1930. — La salle de lecture de Prosvita à Horodenka (Kotykiwka), après le passage du détachement polonais, le 7 octobre 1930. — Reading hall of the cultural society «Prosvita» of Horodenka. — Leschalle der «Proswita» in Horodenka (Kotykiwka), am 7. Oktober 1930.



Вигляд у внутрі Центросоюзу у Львові по експлозії бомби. — Pohled na vnitřní zařízení Centrosojuzu ve Lvově po explozi bomby. — Vue à l'intérieur de «Centrosojuz» après l'explosion. — The interior of the «Centrosojuz» in Lemberg, after the explosion of the bomb. — Innenansicht vom Gebäude der «Zentrossojus» nach dem Bombenanschlag.



Українська Краєва Централь Кооператив «Центросоюз» у Львові на другий день по вибуху бомби 3/X. 1930. — Ukrajinská krajská ústředna družstev «Centrosojuz» ve Lvově na druhý den po výbuchu bomby 3. X. 1930. — «Centrosojuz», union centrale régionale des coopératives ukrainiennes à Léopol le lendemain de l'explosion d'une bombe, le 3 octobre 1930. — The Ukrainian Provincial Central Co-operative «Centrosojuz» in Lemberg, a day after the explosion of a bomb, on October 3rd 1930. The view from the Stashitz-Street. — Landeszentrale der Ukrainischen Konsum-Vereine «Zentrossojus» in Lemberg (Lwiw) nach dem Bombenanschlag am 3. X. 1930. Blick von der Strashitzstraße.



**L'organisation de l'Union Nationale  
des  
Associations d'étudiants d'Ukraine.  
Siège temporaire à Prague Č.S.R.**

- organisations étud. comptant 1-50 membres
- organ. étud. des pays comptant 50-500 "
- ⊙ organ. qui embrassent les organ. locales
- l'Union Nationale des assoc. d'étud. d'Ukraine
- Les étud. qui ne sont pas organisés (1-10)
- Les organ. qui ne sont pas membres de notre Union Nationale (500-2000)
- " (2000-10.000)